Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200968-20251212-20251212_DELIB4-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 7
Votants 9

L'an deux mil vingt-cinq,
le vendredi 12 décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal de LANDEBIA
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.
Date de convocation : 08/12/2025

PRESENTS : DURAND P., BAILLET I., BOURDONNAIS J., CARO P., DURAND A., DE LA CUEVA V.-H., LANGLOIS S.
ABSENTES EXCUSEES : DELAMOTTE M., BROUCKAERT F. donne procuration à DE LA CUEVA V.-H., LOYEN-MACE A. donne procuration à BAILLET I.
SECRETAIRE : LANGLOIS S.

20251212-DELIB4 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'opérer le virement de crédits suivant sur la section de fonctionnement dépenses du budget principal :

Compte	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6411 – Personnel titulaire	- 8 700,00 €	
6558 – Autres contributions obligatoires		8 700,00 €
TOTAL	**- 8 700,00 €**	**8 700,00 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
DURAND Patrick

